



BULLETIN D'ADHÉSION > ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

LA FCPE EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

La FCPE des Hauts-de-Seine

POUR UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE QUALITÉ ET DE RÉUSSITE POUR TOUS

REVENDIQUE

la gratuité des études, le remplacement immédiat des professeurs absents, le respect de la laïcité, la mixité scolaire et sociale dans les classes et les établissements y compris dans les collèges et lycées, le maintien d'un service d'information et d'orientation de proximité.

ATTACHE

une grande importance au respect des droits des parents et de leurs représentants.

DEMANDE

l'inclusion effective de tous les enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire, avec les moyens humains et matériels nécessaires.

RAPPELLE

le droit de chaque enfant à une scolarité sereine, quelle que soit la situation de ses parents, et demande en conséquence la régularisation des familles et des jeunes majeurs sans papiers.

RÉAFFIRME

que l'élève est avant tout un enfant, un adolescent, un adulte en devenir qui doit être mis au centre du système éducatif.



MON PREMIER ASSUREUR

Recommandée exclusivement par la FCPE, la MAE, n°1 de l'assurance scolaire depuis 1932, protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

Parents, rejoignez la FCPE

1^{ère} association de parents d'élèves
de l'École publique



Militer dans une fédération c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves dans une structure reconnue nationalement. Parce qu'ensemble nous sommes plus forts pour nous faire entendre.



FCPE 92 - CDPE DES HAUTS-DE-SEINE

(Conseil Départemental des Parents d'Élèves)

71 rue Guynemer - 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 40 93 45 68 - Courriel : cdpe@fcpe92.fr

92.fcpe-asso.fr

PRENEZ CONTACT

AVEC VOTRE CONSEIL LOCAL :

BULLETIN D'ADHÉSION¹

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES



ANNÉE SCOLAIRE : 20..... / 20..... - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

VOS ENFANTS

LEUR ÉCOLE / COLLÈGE / LYCÉE POUR LA RENTRÉE

NOM ET PRÉNOM

COMMUNE

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

NOM DU 1^{ER} RESPONSABLE LÉGAL : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE : VILLE :

TÉL. PORTABLE : TÉL. FIXE :

COURRIEL :

NOM DU 2ND RESPONSABLE LÉGAL : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE : VILLE :

TÉL. PORTABLE : TÉL. FIXE :

COURRIEL :

CHOIX DE LA COTISATION INDIVIDUELLE DU 1^{ER} PARENT*

INCLUANT LA REVUE DES PARENTS²

VOTRE CHOIX :

COTISATION DE BASE : 21€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 4€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL.
VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 9,35€.

COTISATION SOLIDARITÉ : 30€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 7€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL.
VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 12,41€.

COTISATION SOLIDARITÉ + : 50€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 14€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL.
VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 19,21€.

VOUS RÉGLEZ PAR :

CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FCPE

ESPÈCES

LE RÈGLEMENT DOIT ÊTRE REMIS AU CONSEIL LOCAL MAIS LES ADHÉRENTS ISOLÉS PEUVENT ENVOYER LEUR RÈGLEMENT ET BULLETIN À LA FCPE DÉPARTEMENTALE.

Si vous avez déjà cotisé cette année dans un autre conseil local, vous ne verser qu'une cotisation locale.

- Indiquez le montant versé (4€, 7€, 14€) :

- indiquez le nom du conseil local et la ville où vous avez réglé l'intégralité de votre adhésion :

.....

.....

CHOIX DE LA COTISATION INDIVIDUELLE DU 2ND PARENT*

N'INCLUANT PAS LA REVUE DES PARENTS³

COTISATION DE BASE RÉDUITE 2ND PARENT : 10€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 4€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL. VOUS ÊTES IMPOSABLE ?
CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 3,40€.

Si vous avez déjà cotisé cette année dans un autre conseil local, vous ne verser qu'une cotisation locale.

- Indiquez le montant versé (4€, 7€, 14€) :

- indiquez le nom du conseil local et la ville où vous avez réglé l'intégralité de votre adhésion :

VOUS SOUHAITEZ :

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS du conseil local de parents d'élèves :

ÊTRE CANDIDAT(E) au conseil d'école maternelle / élémentaire de :

Nom de l'établissement :

ÊTRE CANDIDAT(E) au conseil d'administration du collège / lycée général ou professionnel.

Nom de l'établissement :

ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) au conseil de classe, précisez laquelle :

UN REÇU "DON AUX ŒUVRES" PERMETTANT UNE DÉDUCTION D'IMPÔT VOUS SERA ENVOYÉ
Égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

DATE :

SIGNATURE(S) :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale. (2) La Revue des Parents est un abonnement facultatif à 3,35€/an, inclus dans la cotisation du 1^{er} responsable légal. Déduire 3,35€ si adhésion seule.

(3) La Revue des Parents est un abonnement facultatif à 3,35€/an, inclus dans la cotisation L'abonnement à La Revue des Parents n'est pas inclus dans la cotisation du 2nd responsable légal. Ajouter 3,35€ si adhésion avec abonnement. *LE REÇU FISCAL DES DONNÉS (RÉDUCTION D'IMPÔT ÉGALE À 66% DU MONTANT DANS LA LIMITE DE 20% DES REVENUS IMPOSABLES) VOUS SERA ADRESSÉ APRÈS RÉCEPTION DE VOTRE VERSEMENT (ARTICLE 200 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS).